



RETOURNER LES OFFRES À :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Courriel de l'offre :

pc.receptiondessoumissionest-bidreceivingeast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande d'offres à commandes. Les offres soumises par courrier électronique directement à responsable de l'offre à commandes ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par L'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de l'offre ne seront pas acceptés.

DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

Le Canada, représenté par le ministre l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Bureau de distribution :
Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Cornwall, ON

Titre : DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge	
N° de l'invitation : 5P300-20-0342/A	Date : 16 mars 2021
N° de référence du client : S/O	
N° de référence de SEAG : PW-21-009949924	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 26 avril 2021	Fuseau horaire : HAE
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Laura Lawson	
N° de téléphone : 343-585-2754	Courriel : laura.lowson@canada.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : 10725 Reesor Road, Markham, ON L6B 1A8	

À REMPLIR PAR L'OFFRANT

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

AVIS IMPORTANT AUX OFFRANTS

LES OFFRES REÇUES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE, PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande d'offres à commandes (DOC) est pc.receptiondessoumissions@pc.canada.ca. Les offres soumises par courrier électronique directement à le responsable de l'offres à commandes ou à une adresse électronique autre que pc.receptiondessoumissions@pc.canada.ca ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. L'offrant est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

L'offrant doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, l'offrant doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de l'offre ne seront pas acceptés. Les documents de l'offre doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

Dépôt direct

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Pour recevoir le paiement, les nouveaux fournisseurs auxquels une offre à commandes est attribué devront remplir un formulaire d'inscription au dépôt direct pour enregistrer leurs renseignements sur le dépôt direct auprès de Parcs Canada.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1. INTRODUCTION	5
1.2. SOMMAIRE.....	5
1.3. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.4. COMPTE RENDU.....	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	7
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2. PRÉSENTATION DES OFFRES	7
2.3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	7
2.4. LOIS APPLICABLES	8
2.5. PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	18
4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	18
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	20
5.1. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	20
5.2. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	22
A. OFFRE À COMMANDES.....	22
6.1. OFFRE	22
6.2. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	22
6.3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	22
6.4. DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	22
6.5. RESPONSABLES.....	22
6.6. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	23
6.7. UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	23
6.8. INSTRUMENT DE COMMANDE.....	24
6.9. LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	24
6.10. LIMITATION FINANCIÈRE.....	24
6.11. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	24
6.12. ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	25
6.13. LOIS APPLICABLES	25
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	26
6.1. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	26
6.2. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	26
6.3. DURÉE DU CONTRAT	26
6.4. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	26
6.5. PAIEMENT.....	26
6.6. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	27
6.7. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	27
6.8. INSPECTION ET ACCEPTATION	27
ANNEXE A.....	28

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable
sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

ÉNONCÉ DES TRAVAUX	28
ANNEXE B.....	31
BASE DE PAIEMENT	31
ANNEXE C DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES.....	32
ÉVALUATION TECHNIQUE.....	32
ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES.....	33
FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ	33
ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES.....	35
ANCIEN FONCTIONNAIRE	35

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
- Partie 6 6A. Offre à commandes, et 6B. Clauses du contrat subséquent :
 - 6A. contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 6B. contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

1.2. Sommaire

1.2.1. Le parc national urbain de la Rouge exige qu'un laboratoire agréé par la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) ou le Conseil canadien des normes (CCN) traite les échantillons d'eau sur demande dans le cadre d'un programme d'analyse de l'eau. Ce programme permettra d'évaluer la qualité de l'eau à l'emplacement de chaque bureau et de chaque résidence louée dans l'ensemble du parc.

La période pour passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes va de l'attribution de l'offre à commandes au 30 avril 2024.

1.2.2. La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

1.3. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande d'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

1.4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes - biens ou services – besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

Le paragraphe 2. intitulée Connexion postel de l'article 08, Transmission par télécopieur ou par Connexion postel des instructions uniformisées [2006](#) incorporée par renvoi ci-dessus est supprimée en totalité.

2.2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes (DOC).

Les offres reçues en personne, par télécopieur ou par courrier ne seront pas acceptées.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux DOC est pc.receptiondessoumissionsest-bidreceivingeast.pc@canada.ca.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. L'offrant est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

L'offrant doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, l'offrant doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents de l'offre ne seront pas acceptés. Les documents de l'offre doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

2.3. Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes

(DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

2.5.1. Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.

2.5.2. Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

2.5.3. Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lawson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Instructions pour la préparation des offres

L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec le Pièce jointe 1 de la Partie 3 – Calendrier des Prix.

Section III : Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PIÈCE JOINTE 1 de la PARTIE 3 – CALENDRIER DES PRIX

L'offrant doit fournir les prix selon le format spécifié dans cette calendrier des prix. À tout le moins, il doit donner suite à ce tableau en insérant dans son offre financière, pour chacune des périodes précisées ci-dessous, les taux quotidiens fermes tout compris qu'il offre en dollars canadiens, taxes applicables exclues.

Les données volumétriques comprises dans ce calendrier des prix sont fournies uniquement aux fins de la détermination du prix évalué de chaque soumission. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans ce calendrier des prix ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

Période de l'offre à commandes n° 1 : attribution de l'offre à commandes jusqu'au 30 avril 2022

Article	Description	Qté est. (A)	Unité (B)	Prix unitaire (C)	Total D (Ax C = D)
1	a Test de printemps – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	154	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	154	Chacun	\$	\$
2	a Tests de la suite complète	46	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	46	Chacun	\$	\$
3	a Test d' automne – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	200	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	200	Chacun	\$	\$
4	a Test d' hiver – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	200	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	200	Chacun	\$	\$
5	a Tests microbiologiques supplémentaires - conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	65	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	65	Chacun	\$	\$
6	a Tests des trihalométhanes (THM) supplémentaires - conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	1	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	1	Chacun	\$	\$

7	a	Tests supplémentaires liés à l'activité apha brute – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
8	a	Tests supplémentaires liés à l'activité bêta brute – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
9	a	Tests supplémentaires liés à l'uranium – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
10	a	Tests liés supplémentaires au plomb-210 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
11	a	Tests supplémentaires liés au radium 226 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
12	a	Tests supplémentaires liés au radium 228 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
13	a	Tests supplémentaires liés au méthane – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
14	a	Tests supplémentaires liés au chlorure – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
15	a	Tests supplémentaires liés au cuivre – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

16	a	Tests supplémentaires liés au plomb – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
17	a	Tests supplémentaires liés au nitrate – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
18	a	Tests supplémentaires liés au phosphore total – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
19	a	Tests supplémentaires liés au total des solides en suspension – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
20	a	Tests supplémentaires liés au zinc – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
Totale de la période de l'offre à commandes n° 1 (taxes applicables en sus)						\$

Période de l'offre à commandes n° 2 : du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023

Article	Description	Qté est. (A)	Unité (B)	Prix unitaire (C)	Total D (Ax C = D)	
1	a	Test de printemps – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	154	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	154	Chacun	\$	\$
2	a	Tests de la suite complète	46	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	46	Chacun	\$	\$
3	a	Test d' automne – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	200	Chacun	\$	\$

	b	Frais de manutention et d'élimination	200	Chacun	\$	\$
4	a	Test d'hiver – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	200	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	200	Chacun	\$	\$
5	a	Tests microbiologiques supplémentaires - conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	65	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	65	Chacun	\$	\$
6	a	Tests des trihalométhanes (THM) supplémentaires - conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	1	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	1	Chacun	\$	\$
7	a	Tests supplémentaires liés à l'activité apha brute – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
8	a	Tests supplémentaires liés à l'activité bêta brute – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
9	a	Tests supplémentaires liés à l'uranium – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
10	a	Tests liés supplémentaires au plomb-210 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
11	a	Tests supplémentaires liés au radium 226 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
12	a	Tests supplémentaires liés au radium 228 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lawson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
13	a	Tests supplémentaires liés au méthane – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
14	a	Tests supplémentaires liés au chlorure – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
15	a	Tests supplémentaires liés au cuivre – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
16	a	Tests supplémentaires liés au plomb – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
17	a	Tests supplémentaires liés au nitrate – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
18	a	Tests supplémentaires liés au phosphore total – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
19	a	Tests supplémentaires liés au total des solides en suspension – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
20	a	Tests supplémentaires liés au zinc – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
Totale de la période de l'offre à commandes n° 2 (taxes applicables en sus)						\$

Période de l'offre à commandes n° 3 : du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

Article	Description	Qté est. (A)	Unité (B)	Prix unitaire (C)	Total D (Ax C = D)
1	a Test de printemps – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	154	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	154	Chacun	\$	\$
2	a Tests de la suite complète	46	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	46	Chacun	\$	\$
3	a Test d' automne – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	200	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	200	Chacun	\$	\$
4	a Test d' hiver – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	200	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	200	Chacun	\$	\$
5	a Tests microbiologiques supplémentaires - conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	65	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	65	Chacun	\$	\$
6	a Tests des trihalométhanes (THM) supplémentaires - conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	1	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	1	Chacun	\$	\$
7	a Tests supplémentaires liés à l'activité apha brute – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
8	a Tests supplémentaires liés à l'activité bêta brute – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

9	a	Tests supplémentaires liés à l'uranium – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
10	a	Tests liés supplémentaires au plomb-210 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
11	a	Tests supplémentaires liés au radium 226 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
12	a	Tests supplémentaires liés au radium 228 – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
13	a	Tests supplémentaires liés au méthane – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	10	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	10	Chacun	\$	\$
14	a	Tests supplémentaires liés au chlorure – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
15	a	Tests supplémentaires liés au cuivre – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
16	a	Tests supplémentaires liés au plomb – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
17	a	Tests supplémentaires liés au nitrate – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

18	a	Tests supplémentaires liés au phosphore total – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
19	a	Tests supplémentaires liés au total des solides en suspension – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
20	a	Tests supplémentaires liés au zinc – conformément à la section 3.0 de l'énoncé des travaux	190	Chacun	\$	\$
	b	Frais de manutention et d'élimination	190	Chacun	\$	\$
Totale de la période de l'offre à commandes n° 3 (taxes applicables en sus)						\$

TOTAL DE TOUS LES TABLES	
Période de l'offre à commandes no 1 : attribution de l'offre à commandes jusqu'au 30 avril 2022	\$
Période de l'offre à commandes no 2 : du 1er mai 2022 au 30 avril 2023	\$
Période de l'offre à commandes no 3 : du 1er mai 2023 au 30 avril 2024	\$
PRIX TOTAL ÉVALUÉ (taxes applicables en sus)	\$

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- (a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1. Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Les offres techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques obligatoires à l'**Annex c de la Partie 4 de la demande d'offre à commandes**.

4.1.1.2. Critères techniques cotés

Les offres techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques cotés l'**Annex C de la Partie 4 de la demande d'offre à commandes**.

4.1.2. Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [MO220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix – offre

4.1.3. Méthode de sélection

Utiliser la clause suivante lorsque la demande de soumissions comprend des critères d'évaluation techniques obligatoires et cotés, et que la méthode de sélection se fera en fonction du résultat obtenu sur le plan du mérite technique et du prix.

Les agents de négociation des contrats doivent choisir une des options fournies dans la clause.

Ne pas utiliser pour les besoins de faible valeur lorsque le modèle 2T-LDV1 est utilisé.

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 10 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte 50 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.

6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'offre à commandes.

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83,84	75,56	80,89
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1. Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, *s'il y a lieu*, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1. Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

L'offrant, quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe D de la Partie 5 de la demande d'offre à commandes** avant l'émission de l'offre à commandes.

5.2.2. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics.

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, le fournisseur doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe E de la Partie 5 de la demande d'offre à commandes** avant l'émission de l'offre à commandes.

5.2.3. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>)

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lawson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1. Offre

6.1.1. L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.

6.2. Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1. Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

6.4. Durée de l'offre à commandes

6.4.1. Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de l'attribution de l'offre à commandes au 30 avril 2024.

6.4.2. Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

6.5. Responsables

6.5.1. Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Laura Lawson
Conseiller en passation de marchés
Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

Direction générale du dirigeant principal des finances
Téléphone : 343-585-2754
Courriel : laura.lowson@canada.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes, l'administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2. Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3. Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant pour l'offre à commandes est :

Nom du représentant :		
Titre du représentant :		
Nom du fournisseur / de l'entreprise :		
Adresse physique :		
Ville :	Province/ Territoire :	Code postal :
Téléphone :		Télécopieur :
Courriel :		
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :		

6.6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

*** la clause A3025C du Guide des CCUA à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes, s'il y a lieu ***

6.7. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Parcs Canada
Parc urbain national de la Rouge.

6.8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué ci-dessous.

6.8.1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

6.8.2. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- (a) Le numéro de l'offre à commandes;
- (b) L'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- (c) La description et le prix unitaire de chaque article;
- (d) La valeur totale de la commande subséquente;
- (e) Le point de livraison;
- (f) La confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
- (g) La confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 80 000,00\$, taxes applicables incluses.

6.10. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 300 000,00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou un (1) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
 - (b) Les articles de l'offre à commandes;
 - (c) Les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services;
 - (d) Les conditions générales [2010B](#) (2020-05-28) Conditions générales : services professionnels (complexité moyenne);
 - (e) Annexe A, Énoncé des travaux;
-

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

(f) Annexe B, Base de paiement;

(g) L'offre de l'offrant en date du *** à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes ***.

6.12. Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1. Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur ***à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes*** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2. Clauses et conditions uniformisées

6.2.1. Conditions générales

[2010B](#) (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

6.3. Durée du contrat

6.3.1. Période du contrat

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

*** la clause A3025C du *Guide des CCUA* à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes, s'il y a lieu ***

6.5. Paiement

6.5.1. Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2. Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
 - b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
 - c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.
-

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lawson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

6.6. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

6.8. Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

1.0 Objectif

L'objectif du projet est d'accéder à la qualité des échantillons d'eau traitée (eaux souterraines) provenant de divers points d'échantillonnage au PUNR, sur demande.

2.0 Contexte

Le parc national urbain de la Rouge (PUNR) comprend un portefeuille d'actifs de plus de 200 propriétés résidentielles, 6 bureaux et 2 toilettes publiques. Environ 176 propriétés sont actuellement occupées. Le PUNR assume des responsabilités en matière d'approvisionnement en eau potable pour les employés et les locataires. Ce programme d'analyse de l'eau a été élaboré pour évaluer la qualité de l'eau à l'emplacement de chaque bureau et de chaque résidence louée. L'occupation des résidences louées varie dans le temps.

3.0 Portée des travaux

Effectuer des analyses de l'eau en laboratoire pour chaque échantillon déposé pendant la durée du projet (printemps, automne, hiver), à la demande, en fonction de besoins analytiques particuliers.

- Le printemps : (mai-juin)
- L'automne : (septembre-octobre)
- L'hiver : (janvier-février)

Des analyses supplémentaires des paramètres microbiologiques sont requises aux endroits où des coliformes totaux ou des *E. Coli* ont été trouvés. Des analyses supplémentaires sont également requises pour certains des foyers disposant d'eau potable.

3.1 Exigences analytiques

	Exigences analytiques
Tests de la suite complète	Voir l' appendice A
Test de printemps	Microbiologique, Nitrate, Nitrite, Fer, Manganèse, Plomb, Sodium
Tests de l'automne	Microbiologique, Nitrate, Nitrite
Tests d'hiver	Microbiologique, Nitrate, Nitrite
Analyses supplémentaires (selon les besoins)	Microbiologique, THM, Activité alpha brute, Activité bêta brute Uranium Plomb-210 Radium-226 Radium-228 Méthane Chlorure Cuivre

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

	Plomb Nitrate Phosphore total Total des solides en suspension Zinc
--	--

Les résultats analytiques doivent être comparés aux éléments suivants :

1. Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario (NQEPO)
2. Recommandations pour les normes de qualité de l'eau potable au Canada (RQEPC)

3.2 Tâches et spécifications techniques

- Les limites de détection doivent être inférieures à la ligne directrice utilisée. Les échantillons doivent être analysés avec des limites de détection minimales égales ou inférieures au plus strict de tous les critères applicables qui doivent être utilisés pour le projet.
- Le laboratoire doit être accrédité par la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) ou par le Conseil canadien des normes (CCN) et posséder un certificat de licence d'analyse de l'eau potable du ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO). Les analyses d'échantillons doivent suivre les pratiques analytiques standard appropriées.
- Le laboratoire doit tenir compte des durées relatives de conservation des échantillons applicables au type de paramètres et d'analyse requis et veillera à ce que les analyses soient effectuées dans des délais appropriés.

4.0 Responsabilité et exigences générales

- Notification d'urgence : Si le laboratoire découvre des *E.Coli*/coliformes totaux dans l'échantillon, il en informera le PUNR **dans l'heure suivant la confirmation des résultats d'analyses**. Le laboratoire n'entreprendra aucune correspondance avec les autorités de régulation (p. ex., le MEO).
- Le laboratoire doit fournir des solutions de dépôt en dehors des heures de travail, des flacons d'échantillonnage et des formulaires de chaîne de contrôle.
- Le laboratoire doit fournir une personne responsable et des coordonnées pour le projet.

5.0 Produits livrables

- Les résultats de laboratoire doivent être fournis au format Excel. L'utilisation de « non détectables » dans les tableaux analytiques n'est pas acceptable. La limite de détection réelle du laboratoire doit être indiquée (p. ex. <0,0001). Des copies de tous les certificats de laboratoire et des documents relatifs à la chaîne de contrôle seront jointes dans un fichier PDF.
- Les résultats doivent être soulignés lorsqu'ils dépassent les NQEPO, et être **EN GRAS** et en **gris** lorsqu'ils dépassent les RQEPC.
- Les résultats de laboratoire doivent être envoyés au format Excel au responsable technique du PUNR dans les cinq (5) jours ouvrables suivant leur soumission au laboratoire. Tous les résultats de laboratoire doivent être compilés sur une feuille Excel à chaque étape du projet en cinq (5) jours ouvrables. Le fichier doit être nommé « RNUP Water Testing Result DDMMYY » et être formaté conformément à l'**appendice A**.

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

Appendice A

L'appendice A est inclus dans une pièce jointe séparée « Appendice A ».

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lawson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

*****à insérer lors de l'émission d'une offre à commandes*****

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

ANNEXE C DE LA PARTIE 4 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

ÉVALUATION TECHNIQUE

Critères techniques obligatoires

Critères obligatoires	
O1	Accréditation CALA et SPC Le laboratoire doit être accrédité par la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) ou le Conseil canadien des normes (CCN) et posséder un certificat de licence d'analyse de l'eau potable délivré par le ministère de l'Environnement de l'Ontario. Une copie de l'accréditation valide et de la certification du ministère de l'Environnement de l'Ontario doit être fournie avec l'offre.
O2	Lieu Le laboratoire doit être situé dans un rayon de 75 km autour du 7277, 14 th avenue, Markham.

Critères techniques cotés

	Critères cotés	Score maximal	Score minimal
C1	Emplacement du laboratoire : Les soumissionnaires se verront attribuer des points en fonction de leur proximité du 7277, 14 th avenue, Markham. 0-15 km – 50 points >15-30 km – 40 points >30-45 km – 30 points >45-60 km – 20 points >60-75 km – 10 points	50	10

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Renseignements sur le fournisseur

Nom légal du fournisseur :		
Structure organisationnelle :	<input type="checkbox"/> Entité constituée <input type="checkbox"/> Entreprise privée <input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Partenariat	
Adresse légale du fournisseur :		
Ville :	Ville :	Ville :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (facultatif) du fournisseur :		

Liste de noms

Nom	Titre

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable
sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

Déclaration

Je, _____, (*nom*)

_____, (*poste*) à

_____, (*nom de la société de l'entrepreneur*) déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

Signature

Date

ANNEXE E DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

ANCIEN FONCTIONNAIRE

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?	Oui () Non ()
---	-----------------

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

N° de l'invitation :
5P300-20-0342/A

N° de la modification :
00

Autorité contractante :
Laura Lowson

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
S/O

Titre :
DOC Programme d'analyses en laboratoire en vue d'évaluer la qualité de l'eau potable sur les propriétés du parc national urbain de la Rouge

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?	Oui () Non ()
--	-----------------

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) la date de la cessation d'emploi;
- (d) le montant du paiement forfaitaire;
- (e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.